

mander au gouvernement l'autorisation, soit d'acquérir l'exploitation du canal et du chemin de fer, soit de transformer l'association en société anonyme.

Cette marche envahissante d'une Compagnie gigantesque excita de nouvelles plaintes. Un député de la Loire s'en rendit l'organe, en interpellant, dans la séance du 24 mars 1846, le ministre des travaux publics qui la tolérait. Dix membres de la Chambre, au nombre desquels était M. Terme, maire de Lyon, prirent part à cette discussion qui se prolongea à la séance du lendemain; tous combattirent l'association comme dangereuse, abusive et exerçant le monopole. Le ministre, interpellé, convint que l'association était *inutile pour une meilleure exploitation des mines*; il hésita à reconnaître qu'elle eût haussé les prix de la houille, mais il ajouta que *si l'association abusait de sa position pour abaisser le prix des salaires, ou pour relever le prix de la denrée, elle serait en flagrant délit de coalition*.

M. Terme protesta, en son nom et en celui de 500,000 consommateurs qu'il représentait, contre une association qui organisait le *plus monstrueux des monopoles*.

Les interpellations eurent pour résultat la proposition, par M. F. Delessert, d'un projet de loi pour empêcher les réunions de concessions, sans l'intervention du gouvernement. Ce projet, pris en considération et soumis à l'examen d'une commission, donna lieu à un rapport contraire aux vues de la Compagnie, dont M. Chaix-d'Est-Ange fut le rédacteur.

Pendant que les concessionnaires réunis cherchaient à justifier, à Paris, leur coalition, les ouvriers mineurs se coalisaient à leur tour à Saint-Etienne. Mais celle-ci fut plus promptement réprimée que l'autre. La force armée fut mise en mouvement; plusieurs hommes et même des femmes furent tués ou blessés; des arrestations faites et la justice eut son cours.

Si les ouvriers mineurs étaient blamables, ils trouvaient une espèce d'excuse dans la conduite des exploitants coalisés. Vous nous reprochez, disaient-ils, de porter atteinte à la liberté des conventions sur la fixation de nos salaires, mais nous ne faisons que ce que vous faites vous-mêmes. Respectez-vous la liberté